

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département de Philosophie

Méthodologie de la philosophie

A. DEWALQUE, A. HERVY

Année académique 2015-2016

© A. Dewalque/ULg. 2013.



INTRODUCTION

Les notes qui suivent sont moins conçues comme un syllabus à proprement parler que comme un guide pratique. Elles n'ont pas pour ambition de se substituer aux ouvrages existants consacrés à la méthodologie de la philosophie¹. Ces ouvrages possèdent leurs propres mérites, et on y renverra le cas échéant. Le présent guide a été conçu dans un double objectif. Il doit, d'une part, servir de support écrit pour le cours de *Méthodologie de la philosophie* (PHIL0005-2), qui vise à familiariser les participants avec les principaux aspects de la pratique de la philosophie à l'Université. Il a été réalisé, d'autre part, dans le but de fournir aux étudiants en philosophie un outil de référence vers lequel se tourner pour chercher des réponses aux principales questions qui se posent au moment de rédiger un travail universitaire. Il est donc conseillé de le conserver et d'y revenir régulièrement dans la suite du cursus².

Le cours de *Méthodologie* est animé par une visée pratique : contrairement à bon nombre de cours d'introduction à la philosophie, son objectif n'est pas de transmettre une série de connaissances déterminées – relatives, par exemple, à l'histoire de la philosophie – mais d'aider les participants à acquérir certaines compétences permettant de surmonter les principaux obstacles liés à la recherche en philosophie. Comme le cours, le guide s'articule autour de trois axes interdépendants : (1) la lecture et l'analyse de textes philosophiques classiques, (2) la rédaction de travaux de niveau universitaire et (3) la recherche documentaire. Chacun de ces axes est lié à un certain nombre d'obstacles. Dans un cursus universitaire, ces obstacles surgissent typiquement au moment de réaliser un travail écrit, qu'il s'agisse d'un travail spécifique demandé par un professeur dans le cadre d'un cours ou d'un travail plus long, comme ceux qui sanctionnent la fin du Bachelier (Travail de Fin de Cycle – TFC) et la fin du Master (Travail de Fin d'Études – TFE). Ces travaux possèdent leurs exigences et leurs contraintes propres, définies par les professeurs de façon individuelle ou collégiale. Il faut donc veiller en priorité à respecter les consignes communiquées, qui peuvent varier d'un cas à l'autre. Néanmoins, indépendamment de leurs différences, ces travaux soulèvent un certain nombre de difficultés communes. Ce sont elles qu'il s'agit d'aborder dans le cours de *Méthodologie*.

¹ Voir les références mentionnées dans l'engagement pédagogique.

² Une version actualisée, comportant des mises à jour, sera également mise à la disposition des étudiants sur internet.

Ces difficultés, il faut y insister, ne sont nullement propres à quelques exercices « scolaires » pratiqués au cours de la formation avant d'être rapidement délaissés : elles sont liées, d'une part, à la dimension de recherche scientifique qui est inhérente à toute formation universitaire et, d'autre part, à la spécificité de la recherche en philosophie. Cela ne veut pas dire que tous les étudiants en philosophie doivent devenir *ipso facto*, au terme de leurs études, des chercheurs à l'Université, mais cela veut seulement dire que la réalisation de travaux universitaires est soumise à certaines exigences qui sont, *grosso modo*, les mêmes que les exigences auxquelles sont soumises les chercheurs universitaires : clarté des formulations employées, rigueur de l'analyse, justesse de l'argumentation, citation des sources, respect des conventions formelles (notamment typographiques), etc. Outre vos connaissances particulières de l'histoire de la philosophie, ce sont la conscience et le respect de ces exigences qui vous distingueront des étudiants n'ayant pas suivi une formation universitaire en philosophie. Il est donc important, avant d'entamer l'utilisation de ce guide, d'avoir les idées aussi claires que possibles sur les objectifs et les réquisits propres à la recherche philosophique. On se bornera toutefois, dans cette introduction, à faire quelques observations d'ordre très général.

1. LA RECHERCHE EN PHILOSOPHIE

L'une des caractéristiques essentielles de l'enseignement universitaire – par contraste avec l'enseignement secondaire, basé sur des programmes préétablis – tient à son étroite connexion avec la recherche scientifique. Le contenu même des cours universitaires est appelé à se renouveler constamment en fonction des résultats obtenus par les chercheurs du domaine. Cela est vrai de disciplines comme la physique ou la biologie médicale, qui sont des domaines dans lesquels les découvertes scientifiques font souvent l'objet d'un consensus parmi les spécialistes et ont des retombées théoriques et pratiques immédiatement visibles. Mais cela est vrai aussi d'une discipline comme la philosophie, même si le consensus dans ce domaine est rarement atteint et que les progrès accomplis sont moins évidents à saisir pour qui ne dispose pas déjà de solides connaissances en philosophie ou en histoire de la philosophie. Il y a donc des recherches scientifiques en philosophie comme il y a des recherches scientifiques en physique, en océanologie ou en chimie organique. Parler de recherches scientifiques peut sembler étrange et peu conforme à l'idée que l'on se fait communément de la philosophie. Mais cela signifie seulement que le travail philosophique possède une dimension collective et est soumis à un régime de rationalité : il est l'affaire d'une communauté d'individus qui posent des affirmations, c'est-à-dire qui soutiennent

des thèses, et qui sont animés par un même souci de justifier ces thèses au moyen d'arguments rationnels, partageables en droit par plusieurs individus. Comme toutes les autres disciplines, la philosophie, telle qu'elle est étudiée à l'Université, se déploie donc sur une scène *publique*. L'échange, la formulation de problèmes, la controverse, etc., sont des ingrédients consubstantiels du travail philosophique.

Néanmoins, la difficulté de parvenir à un consensus en philosophie est un fait et ne doit pas être sous-estimée. Le cours de *Philosophie contemporaine* (PHIL0019-1) a donné un aperçu de ce phénomène, en montrant qu'il touchait aussi bien le contenu des théories que les buts poursuivis et la méthode à adopter. Par exemple : faut-il recourir à la notion de *sense data* pour rendre compte de la perception ? Le philosophe doit-il se fixer pour objectif de parler de la réalité en construisant des théories ? Ou bien doit-il se contenter de clarifier les discours des sciences particulières sur le monde (adopter une approche méta-théorique) ? S'agissant de la méthode, faut-il privilégier l'analyse du langage ou l'analyse des expériences vécues ? Quelle part l'expérience joue-t-elle dans la construction des positions philosophiques ? Etc. Ces questions, on l'a vu, ont profondément divisé le paysage philosophique contemporain en favorisant l'émergence de traditions et d'écoles concurrentes.

Sans doute ne faut-il pas diagnostiquer là une situation purement négative. L'absence de consensus sur tous ces points a certainement un effet bénéfique, dans la mesure où la multiplication tous azimuts des approches constitue un moyen puissant d'éviter le dogmatisme et de promouvoir l'esprit critique. En un sens, l'existence d'approches concurrentes constitue un défi incessant pour chaque tradition et chaque école philosophique – chacune se retrouvant dotée d'un fort potentiel critique permettant de remettre en question les présuppositions des autres. Il reste que, à plus grande échelle, la prolifération d'école concurrentes a aussi des effets négatifs, qui sont dommageables à l'apprentissage et à la pratique de la philosophie en général. En particulier, elle donne parfois l'impression que la philosophie est une simple affaire de « visions du monde » entre lesquelles il n'y aurait d'autre motif de choisir que ses propres inclinations personnelles. Dans le pire des cas, cette absence de consensus suggère aussi qu'il y a autant de philosophies que de philosophes, chacun employant d'ailleurs son propre jargon réputé intraduisible.

Il n'est peut-être pas inutile de mettre ici en garde contre de telles conceptions à l'emporte-pièce du travail philosophique. Comme dans toutes disciplines, il y a, dans l'histoire de la philosophie, des figures marquantes qui ont contribué à déplacer, modifier ou déconstruire des cadres de pensée tout entiers. Il reste que, si la philosophie veut être fidèle à ses intentions premières, le critère

d'une bonne thèse philosophique ne devrait pas être l'originalité pure et simple. Certes, il arrive souvent que des conceptions philosophiques nous fassent apparaître le monde sous un jour nouveau, qu'elles mettent en lumière des présuppositions qui étaient restées jusque là inaperçues, etc. C'est peut-être là – dans la remise en question des opinions et des théories reçues – que les retombées du questionnement philosophique sont les plus spectaculaires. Mais il est sans doute plus approprié de considérer le déplacement des cadres de pensée habituels comme un *effet* des investigations philosophiques que d'y voir un *but* poursuivi.

2. PHILOSOPHIE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

Outre l'absence de consensus, une autre difficulté de la recherche en philosophie concerne la confusion, relativement courante dans le domaine francophone, entre la philosophie et l'histoire de la philosophie. Cette confusion s'accompagne d'ailleurs d'une certaine prédominance, sur le continent, de l'approche herméneutique : l'activité philosophique est principalement vue comme une activité consistant à interpréter des textes passés en vue d'en comprendre le sens. Sans être tout à fait fautive, cette vision demande, ici encore, à être nuancée : si la remise en question des opinions reçues est, tout au plus, un effet du questionnement philosophique, l'histoire et l'interprétation des textes n'est, quant à elle, qu'un *moyen*.

On ne saurait nier que la philosophie a une relation complexe à son histoire dont elle est, dans une large mesure, inséparable. Sans doute, le danger est moins grand de confondre les mathématiques ou la physique avec l'histoire des mathématiques ou l'histoire de la physique. Faire des mathématiques, ce n'est pas à strictement parler étudier, mettons, les circonstances historiques dans lesquelles Pythagore a découvert son théorème. L'histoire des mathématiques peut certes contribuer à nous faire saisir l'importance de certaines théories, mais ce qui intéresse le mathématicien, c'est le « contenu » de ces théories. Certaines théories sont aujourd'hui regardées comme dépassées et n'ont plus qu'un intérêt historique. En philosophie, la situation est un peu différente. On peut continuer à étudier Platon, Aristote, Descartes, etc., en les traitant, non comme des objets historiques qui appartiennent définitivement au passé, mais comme de véritables interlocuteurs qui ont encore quelque chose de pertinent à nous dire aujourd'hui. Cela s'explique notamment par le fait que, s'il y a des avancées en philosophie, elles se font rarement sur la base d'une condamnation en bloc des conceptions passées. À cela s'ajoute le fait que chaque conception passée possède un potentiel critique vis-à-vis des théories qui ont pu devenir dominantes à une époque. Enfin et surtout, l'étude et la pratique de la philosophie sont indissociables de l'histoire de la philosophie ne

serait-ce que parce qu'il faut éviter de défendre des théories qui ont été réfutées dans le passé, ou dont certains auteurs ont montré le caractère problématique. C'est la raison pour laquelle cela n'aurait pas de sens de vouloir étudier la philosophie à l'Université sans étudier l'histoire de la philosophie : les deux tâches sont inextricablement liées.

Cela étant dit, aussi importante qu'elle soit, la démarche historique ne doit pas être confondue avec la démarche philosophique proprement dite. L'historien et le philosophe, par définition, poursuivent des buts différents. Comme on peut dire aussi, l'histoire de la philosophie et la philosophie sont des disciplines soumises à des critères différents. Un bon historien de la philosophie doit mettre entre parenthèses la question de la vérité ou de la fausseté des théories qu'il étudie. Il ne prend pas position, il ne se prononce pas sur le caractère plausible ou non de la théorie qu'il étudie. En d'autres termes, l'historien de la philosophie doit rester neutre. Son objectif est de produire un compte rendu des théories passées aussi fidèle que possible à la pensée de leur auteur. Le philosophe poursuit un autre objectif. Après s'être approprié les théories étudiées par le biais de la recherche historique, il se demande quelles raisons nous avons de croire en telle ou telle théorie. Ce qui l'intéresse *in fine*, ce n'est pas de situer une pensée dans son contexte, mais c'est d'évaluer sa plausibilité en fonction d'arguments rationnels. Si le philosophe et l'historien de la philosophie sont, par la force des choses, une seule et même personne, l'objectif que l'on se fixe *en tant que philosophe* diffère malgré tout de l'objectif que l'on se fixe *en tant qu'historien*.

3. LES TEXTES PHILOSOPHIQUES

Il ressort déjà de tout ce que l'on a dit que la recherche en philosophie ne se fait pas à partir de rien : la philosophie occidentale s'est essentiellement bâtie sur une tradition littéraire. C'est à travers les textes (articles, ouvrages spécialisés, recensions, etc.) que les acteurs de la recherche en philosophie discutent leurs idées sur la scène publique. C'est à travers les textes également (ouvrages classiques, manuscrits, etc.) que l'historien de la philosophie peut reconstruire les conceptions d'auteurs passés. La philosophie, telle qu'on la pratique à l'Université, ne peut donc pas se passer d'un rapport aux textes, qui constituent en quelque sorte son aliment principal. Cela ne signifie pas qu'elle est elle-même un genre littéraire. Cela signifie simplement que l'écriture est le *medium* privilégié pour exposer et défendre des thèses philosophiques de la manière la plus convaincante possible et la plus argumentée.

La question de savoir si un texte donné peut être considéré comme philosophique ou non est une question qui peut paraître difficile à régler au moyen d'un critère définitif. Du reste, il n'entre certainement pas dans les objectifs du cours de *Méthodologie* de tracer des frontières strictes qui pourraient conduire à exclure du domaine de la philosophie des textes qui seraient jugés trop « littéraires » quant à leur forme. La langue et le style des philosophes ont variés au cours des siècles, et on rencontre parfois des exemples atypiques. Dans tous les cas, il est conseillé de lire un maximum de textes, qu'ils soient écrits dans un langage très technique ou dans une forme plus littéraire. Toutefois, il est bon d'être conscient que le caractère littéraire d'un texte est souvent source de difficultés. Les textes en apparence les plus aisés à comprendre – les moins techniques – sont souvent ceux dont l'analyse se révèle la plus complexe, que ce soit parce qu'ils contiennent des notions ambiguës, flottantes, mal définies, ou parce que l'articulation logique des idées reste partiellement implicite. L'utilisation de termes techniques, à cet égard, constitue bel et bien un avantage – même si elle implique un sérieux apprentissage. La maîtrise de la terminologie est donc une condition *sine qua non* de la démarche philosophique.

En outre, il faut encore remarquer que la littérature philosophique s'est développée de manière spectaculaire ces dernières années. En plus des ouvrages, qu'il s'agisse d'ouvrages pointus ou de vulgarisation, il existe un grand nombre de revues spécialisées qui publient chaque année un grand nombre d'articles de haut niveau dans les domaines les plus variés (métaphysique, éthique, esthétique, histoire de la philosophie, etc.). Cette prolifération est telle qu'il est nécessaire d'apprendre à s'orienter dans la littérature, en se familiarisant notamment avec les outils de recherche bibliographique informatisés et les moteurs de recherche sur internet. Ces outils sont devenus, dans une large mesure, indispensables. Il reste qu'il est parfois difficile de prendre en considération la littérature secondaire sur un sujet ou un auteur, tant elle est surabondante. Il faut donc aussi apprendre à repérer et à sélectionner les ouvrages et articles pertinents. Dans l'extrême majorité des cas, la littérature secondaire pertinente sur un sujet est évidemment loin de se limiter aux études écrites en langue française : que l'on travaille sur un philosophe qui écrivait en français ou dans une autre langue, les meilleures ressources disponibles pour comprendre la pensée d'un auteur sont souvent écrites en langue anglaise. Ce constat s'explique simplement par le fait que la langue anglaise est la langue qui permet la plus grande diffusion au niveau international et qui est parlée par le plus grand nombre d'universitaires dans le monde. Il serait donc dommageable de limiter la recherche bibliographique à la littérature francophone, qui ne représente qu'une partie de la production philosophique existante.

Quoi qu'il en soit, il est crucial de fréquenter la bibliothèque de l'Université, de se constituer – dans la mesure du possible – une bibliothèque personnelle

reprenant des ouvrages classiques, et de pratiquer assidument la lecture des textes philosophiques « pour son propre compte »³. À cet égard, aucun cours *ex cathedra* ne remplacera jamais la lecture directe des textes, qui est un élément essentiel des études de philosophie. Un ouvrage ou un article de philosophie ne se lisant pas comme un roman ou une œuvre fictionnelle, il convient dès lors de se poser les questions suivantes : à quoi être attentif lorsqu'on étudie un texte philosophique ? Quels sont les éléments qui le composent ? Comment procéder pour mettre au jour les idées d'un auteur ? Mais aussi : quels sont les différents buts poursuivis par l'analyse de textes ? Comment rédiger une explication ou un commentaire ? Quelles sont les conventions typographiques à respecter ? Comment citer un article, une monographie ou un ouvrage collectif ? Etc. Dans ce guide, le lecteur trouvera une série d'indications permettant de répondre à ces questions.

³ Ph. Choulet, D. Folscheid et J.-J. Wunenburger, *Méthodologie philosophique*, Paris, PUF, 2009, p. 4.

I. L'ANALYSE D'UN TEXTE PHILOSOPHIQUE

L'analyse d'un texte philosophique comprend une série de démarches liées à la lecture et à l'étude du texte, dans le but d'en saisir le sens et les enjeux. Lorsqu'il s'agit de faire état d'une bonne compréhension du texte lu en rédigeant un travail écrit, ces démarches sont préalables à la rédaction du travail proprement dit. Elles constituent, à ce titre, un *travail préparatoire* indispensable, qu'il convient de distinguer du travail rédactionnel (voir *infra*, section II).

1. LIRE LES TEXTES

Dans une très large mesure, la lecture de textes constitue le point de départ de toute démarche philosophique rigoureuse. Tous les textes à caractère philosophique n'ont toutefois pas le même statut, et ils requièrent des approches quelque peu différentes. Avant d'entamer la lecture, il convient donc de savoir à quel genre de texte on a affaire : littérature primaire, littérature secondaire, traductions, recensions ou compte rendus, etc. Dans tous les cas, le premier principe fondamental de l'analyse de textes est le suivant :

Éviter les intermédiaires et « aller au texte-même ».

Les intermédiaires peuvent être de nature variée : commentaires et recensions critiques (*i.e.* « littérature secondaire »), traductions, connaissances acquises via les cours, etc. Bien que de façon différente, ces intermédiaires s'accompagnent, dans tous les cas, d'un risque de dénaturation du texte original. C'est pourquoi il convient de se reporter au texte original chaque fois que c'est possible, c'est-à-dire aujourd'hui – grâce à internet, aux outils de recherche bibliographiques et aux services de prêts interbibliothèques – dans la quasi-totalité des cas (si l'on s'y prend à temps, il est très rare que l'on ne puisse pas se procurer un article ou un ouvrage)⁴.

⁴ Voir *infra*, Section III sur la recherche documentaire.

1. *Littérature primaire et littérature secondaire*

En philosophie comme dans d'autres disciplines, on distingue universellement deux grands genres de textes : la littérature primaire et la littérature secondaire. L'expression *littérature primaire* désigne l'ensemble des documents rédigés *par* des philosophes en vue d'exposer leurs propres thèses. Par contraste, la *littérature secondaire* désigne l'ensemble des documents *sur* des philosophes ou des doctrines philosophiques.

Exemple. – Littérature primaire (DE Sartre) :

- Sartre J.-P., *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1943.
- *La Transcendance de l'ego*, Paris, Vrin, 2003.
- « Une idée fondamentale de la phénoménologie de Husserl : l'intentionnalité », dans *La Nouvelle Revue Française* (janvier 1939) ; rééd. dans *Situations philosophiques*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1990, p. 9-12.
- Etc.

Littérature secondaire (SUR Sartre) :

- De Coorebyter V., *Sartre face à la phénoménologie. Autour de « L'intentionnalité » et de « La Transcendance de l'ego »*, Bruxelles, Ousia, 2006.
- Webber J. (éd.), *Reading Sartre. On Phenomenology and Existentialism*, London, Routledge, 2011.
- Etc.

Rem. 1 – Cette division s'applique quel que soit le genre de texte considéré : texte en langue originale, traduction, monographie, ouvrage collectif, article, notice de dictionnaire, compte rendu, etc.

- L'expression *monographie* est le plus souvent employée dans le cas de la littérature secondaire, où elle désigne un ouvrage rédigé par un commentateur sur un thème ou un auteur déterminés (*ex.* la monographie de Vincent de Coorebyter : *Sartre face à la phénoménologie*).
- On distingue les monographies des *ouvrages collectifs*, qui rassemblent les contributions de plusieurs philosophes ou commentateurs. Les ouvrages collectifs peuvent prendre la forme de recueils d'articles commandés à des spécialistes du domaine ou d'actes de colloque. Ils sont placés sous la responsabilité scientifique d'un ou de plusieurs « éditeurs » (éds.) – ou « directeurs » (dir.) – qui se chargent de définir l'orientation générale du (ou des) volume(s), d'évaluer la pertinence des textes et de les rassembler de

façon cohérente (*ex. Reading Sartre* est le titre d'un ouvrage collectif édité par J. Webber).

- Enfin, une grande partie de la littérature philosophique – primaire et secondaire – est constituée d'*articles* (que les anglophones appellent *papers*) publiés dans des recueils, des volumes collectifs ou des revues spécialisées. Les articles philosophiques offrent souvent des contributions ciblées mais substantielles. Leur longueur varie habituellement entre dix et vingt-cinq pages.

Rem. 2 – La distinction entre littérature primaire et littérature secondaire n'est pas une distinction absolue, mais une distinction relative. Il arrive en effet que des philosophes reconnus, qui ont développé leur conception propre, écrivent les uns sur les autres. Cela explique qu'un seul et même texte puisse être rangé aussi bien dans la catégorie « littérature primaire » que dans la catégorie « littérature secondaire », selon le point de vue adopté.

Exemple. – L'ouvrage célèbre de Martin Heidegger, *Kant et le problème de la métaphysique* (1929), peut être considéré comme une étude *sur* Kant, et donc être traité comme un ouvrage de littérature secondaire dans un travail consacré à Kant. Mais le même ouvrage peut aussi être étudié dans un travail consacré à Heidegger, et dans ce cas il fait naturellement partie de la littérature primaire, puisqu'il s'agit d'un texte *de* Heidegger.

Rem. 3 – Dans le cadre d'une recherche définie, on ne peut évidemment négliger ni la littérature primaire ni la littérature secondaire :

a / Dans le premier cas (lecture de la littérature secondaire seulement), on n'aurait du ou des auteurs étudiés qu'une connaissance indirecte, « de seconde main », et on s'exposerait au risque de reproduire une conception historiquement erronée ou une interprétation orientée et partielle. Il faut impérativement appliquer ici le premier principe fondamental de l'analyse de textes philosophiques : *éviter les intermédiaires*. En l'occurrence, on ne peut jamais se dispenser de lire la littérature primaire et de se reporter aux textes originaux chaque fois qu'ils sont cités ou mentionnés.

b / Dans le second cas (lecture de la littérature primaire seulement), on s'exposerait au risque de dire des choses qui ont déjà été avancées ou réfutées par d'autres commentateurs. C'est ici que se manifeste la dimension collective du travail philosophique. Sauf consignes contraires, la lecture de la littérature secondaire est exigée dans la plupart des travaux universitaires. Elle est strictement requise dans le cas des mémoires (TFE), où l'étudiant doit démontrer sa capacité à

situer sont propos sur la scène publique, en dialogue avec les auteurs étudiés et les commentateurs existants. Du reste, indépendamment des exigences universitaires, la prise en compte de la littérature secondaire entraîne souvent de réels bénéfices : à condition qu'elle soit pratiquée de manière critique, sans prendre les propos du commentateur pour argent comptant, elle constitue un moyen efficace de s'approprier et de discuter les conceptions philosophiques étudiées. Il n'y a donc pas lieu de négliger la littérature secondaire, en français et en langue étrangère.

2. Textes en langue originale et traductions

De très nombreux ouvrages et articles de philosophie ont été rédigés dans une langue étrangère. En dépit d'un important travail fourni par les traducteurs, certains textes ne sont pas – ou pas encore – accessibles en langue française. Une connaissance (au moins) passive des langues étrangères – en particulier l'anglais et l'allemand – est donc extrêmement précieuse. Par ailleurs, même lorsqu'il existe une traduction française, il est conseillé de se rapporter au texte original aussitôt que l'on veut produire une analyse fiable, ne serait-ce que pour vérifier le sens exact d'un concept. Le principe qui prévaut est encore une fois d'éviter les intermédiaires. Aussi fiable soit-elle, une traduction peut toujours déformer la pensée d'un auteur, avec des conséquences plus ou moins importantes pour la compréhension du texte.

Plusieurs cas de traductions problématiques se présentent :

- le traducteur a omis de traduire une phrase (*traduction lacunaire*)
- il a traduit un passage en modifiant son sens (*traduction fautive*)
- il a utilisé des termes qui, sans être véritablement erronés, introduisent des connotations absentes du texte original (*traduction tendancieuse* ou *déviante*).

De tels cas se rencontrent beaucoup plus souvent qu'on ne peut le penser, y compris chez des traducteurs chevronnés. Considérons, par exemple, la traduction des concepts dans l'extrait suivant :

R. Carnap, *Der logische Aufbau der Welt* (1928), Hamburg, Meiner, 1998, § 13, p. 16 : Trad. fr. Th. Rivain, revue par É. Schwartz, *La Construction logique du monde*, Paris, Vrin, 2002, p. 71-72 :

Eine wissenschaftliche Aussage hat nur dann einen Sinn, wenn die Bedeutung der vorkommenden Gegenstandsnamen angegeben werden kann. Hierfür gibt es zwei verschiedenen Möglichkeiten. Die erste besteht in der „Aufweisung“; der gemeinte Gegenstand wird wahrnehmbar gemacht et durch eine hinweisende Gebärde bezeichnet; z. B.: „das dort ist der Feldberg.“ Die zweite besteht in einer eindeutigen Umschreibung, die wir „Kennzeichnung“ nennen. Eine Kennzeichnung gibt nicht etwa alle Eigenschaften des Gegenstandes an, womit sie die konkrete Wahrnehmung ersetzen würde; sondern sie beruft sich gerade auf die Anschauung.

Un énoncé scientifique n'a de sens que si l'on peut indiquer la signification des noms d'objet qu'il comporte. Pour ce faire, il existe deux possibilités différentes : la première est la « monstration ». L'objet en question est rendu perceptible et est désigné par un geste indicateur ; par exemple, « voilà le Feldberg ». La seconde consiste en une périphrase univoque que nous nommons « caractérisation ». Une caractérisation n'indique pas toutes les propriétés de l'objet, sinon elle remplacerait la perception concrète, mais elle s'appuie sur l'observation.

Dans cet extrait, le traducteur a naturellement effectué une série de choix terminologiques. Certains de ces choix sont conformes à l'usage et ne soulèvent aucun problème particulier. C'est le cas des substantifs *Bedeutung* et *Gegenstand* qui sont traduits respectivement par « signification » et « objet ». En dehors de certaines exceptions⁵, ces termes peuvent toujours être traduits de cette façon sans que cela n'entraîne de difficulté particulière. La traduction de *Aufweisung* par « monstration » est moins évidente. Bien que le terme « monstration » ne porte pas de grave préjudice à la compréhension du texte, dans la mesure où il rend bien l'idée de désigner quelque chose en le montrant (par exemple en le pointant du doigt), une autre traduction possible, peut-être plus élégante, aurait été « ostension ». En revanche, la traduction de *Anschauung* par « observation » est très nettement tendancieuse : *Anschauung* se traduit habituellement par « intuition », au sens philosophique-technique d'un acte d'*intuieri* (d'un « voir »).

⁵ Dans les textes du philosophe allemand Gottlob Frege, on traduit souvent *Beudeutung* par « dénotation » plutôt que par « signification », en raison de l'opposition introduite par Frege entre le « sens » (*Sinn*) d'un terme (ce qu'il veut dire) et son référent, c'est-à-dire ce qu'il dénote ou désigne (sa *Bedeutung*). Le terme employé est le même que chez d'autres philosophes, mais le *concept* (ce qui est pensé avec ce terme) est différent.

Dans ce cas, la traduction pourrait bel et bien porter préjudice à la compréhension, car voir n'est évidemment pas la même chose qu'observer. La confusion est d'autant plus inexplicable qu'il existe un terme allemand pour « observation » (*Beobachtung*) et que rien ne justifie, dans le texte, de permuter les traductions d'*Anschauung* et de *Beobachtung*.

Comment remédier à ces problèmes ? La seule solution est naturellement de confronter au texte original tous les passages « critiques » et de vérifier tous les concepts importants. Cette tâche est plus ou moins fastidieuse selon la longueur du texte à analyser et sa difficulté. Le repérage des traductions lacunaires, fautives ou tendancieuses exige parfois une certaine maîtrise de la langue originale dans laquelle le texte est rédigé, ce qui demande du temps et de l'exercice. Néanmoins, une maîtrise minimale est souvent *beaucoup plus facile à acquérir* qu'on ne le pense ordinairement, et ce principalement pour deux raisons.

1 / D'abord, la maîtrise passive d'une langue suffit amplement au but poursuivi ici (il n'est pas nécessaire de parler couramment l'anglais ou l'allemand pour lire des textes en anglais ou en allemand).

2 / Ensuite, la lecture des textes en langue originale – ou, au moins, la confrontation de la traduction française (quand elle existe) avec le texte en langue originale – se trouve grandement facilitée par le fait que le vocabulaire philosophique se compose d'un *petit nombre de concepts* – toujours les mêmes – qui reviennent régulièrement. On peut donc aisément dresser pour soi-même un lexique reprenant les principaux concepts rencontrés dans les textes lus, et enrichir ce lexique au fur et à mesure.

Rem. – Un lexique philosophique français-allemand est mis à la disposition des étudiants sur le site de l'Unité de Recherche « Phénoménologies » (www.pheno.ulg.ac.be). L'adresse exacte est la suivante :

http://www.pheno.ulg.ac.be/Lexique_philosophique_Fr_All.htm

Pour de plus amples réflexions sur les problèmes que soulèvent la traduction, en particulier la traduction de textes philosophiques, on pourra se reporter aux deux ouvrages suivants :

- Jacques Moutaux, Olivier Bloch (dir.), *Traduire les philosophes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- Marc de Launay, *Qu'est-ce que traduire ?*, Paris, Vrin, 2006.

2. IDENTIFIER LES ELEMENTS DU TEXTE

Un texte philosophique ne se lit pas comme un roman. Afin d'en saisir le sens et les enjeux, plusieurs lectures sont souvent nécessaires. Lorsque c'est possible, il est souvent préférable de lire entièrement le texte à analyser une première fois, afin de se faire une idée du mouvement d'ensemble et de ne pas tirer de conclusions hâtives en se basant sur quelques phrases du début. Il faut toujours veiller à garder une vision d'ensemble. Cela fait, il s'agit d'identifier les éléments essentiels du texte lu. C'est alors que débute le véritable travail d'analyse, c'est-à-dire la décomposition du texte en morceaux distincts, connectés les uns aux autres.

Il convient, dans tous les cas, de prêter attention aux éléments suivants :

1. *Le thème*

Dégager le thème du texte équivaut à répondre à la question suivante : de quoi parle le texte ? Par exemple, les conférences d'Austin publiées sous le titre *Sense and Sensibilia* portent sur une certaine manière philosophique de rendre compte de la perception ; les premiers paragraphes du *Discours de la méthode* de Descartes traitent de l'importance de la méthode en philosophie, etc. En général, un thème peut être indiqué par un substantif ou par une expression substantivée. À noter qu'il ne s'agit pas de se demander de quoi parle telle ou telle partie du texte, mais de quoi parle le texte *en totalité*. Il faut donc éviter de se prononcer trop tôt, sur la base de quelques mots isolés.

2. *La (ou les) thèse(s)*

Dégager la ou les thèses défendues par un auteur équivaut à répondre à la question suivante : qu'est-ce qui est affirmé dans le texte ? Une thèse est une prise de position. À ce titre, elle doit plutôt être exprimée par un *énoncé* affirmatif ou négatif. À noter qu'une prise de position peut naturellement consister à rejeter une thèse défendue par d'autres auteurs (c'est le cas, par exemple, de plusieurs prises de position d'Austin dans *Sense and Sensibilia*). En principe, une thèse n'est donc pas mentionnée par un substantif, sauf si celui-ci sert d'abréviation pour un énoncé qu'il conviendra de mentionner par ailleurs en toutes lettres.

Exemple

Comme le remarque Austin, Ayer semble défendre implicitement la thèse de l'interchangeabilité des verbes *looks*, *appears* et *seems*. Par commodité, nous appellerons cette thèse, tout simplement, la *thèse de l'interchangeabilité*. Cette thèse stipule que les verbes *looks*, *appears* et *seems* peuvent être substitués les uns aux autres en conservant le sens de l'expression initiale (*salva significatione*).

3. *Les arguments*

Les arguments sont mis au jour en répondant à la question : comment l'auteur justifie-t-il ses thèses ? Un argument énonce la ou les raisons que nous avons de croire quelque chose, de le tenir pour vrai, d'y adhérer ou, au contraire, de ne pas croire quelque chose, de le tenir pour faux, de le rejeter. Comme tel, un argument ne peut consister en une énoncé isolé, mais se présente comme un ensemble d'énoncés qui s'articulent les uns aux autres de manière logique pour former un raisonnement. Il arrive que certaines prémisses ne soient pas mentionnées explicitement dans le texte original, bien qu'elles soient assumées par l'auteur. Dans ce cas, il convient de chercher à reconstruire le raisonnement complet, en explicitant les prémisses implicites.

L'une des fonctions essentielles de la philosophie étant de « rendre raison » des croyances, c'est-à-dire d'indiquer pourquoi nous nous estimons rationnellement habilités à croire ceci ou cela, la mise au jour et la construction des arguments est un élément primordial du travail philosophique. Une fois l'argument reconstruit, éventuellement en s'aidant des schémas inférentiels étudiés au cours de logique, il sera possible, le cas échéant, d'en évaluer la validité (un argument est valide si la conclusion découle *nécessairement* des prémisses, c'est-à-dire s'il est impossible que les prémisses soient vraies et la conclusion fausse).

4. *Les notions*

Les notions sont l'ensemble des termes qui interviennent dans la formulation des thèses et des arguments. Il est naturellement primordial de saisir le sens des notions utilisées par l'auteur afin de saisir correctement le sens de la (ou des) thèse(s) et des arguments. Il peut s'agir :

- de termes du langage courant (par ex., *chose*, *limite*, *langage*, *imagination*, etc.).
- de termes techniques de la philosophie (par ex., *substance*, *accident*, *état-de-choses*, *vérificateur*, *performatif*, etc.).
- de néologismes ou de termes idiosyncrasiques, propres à un et un seul auteur (par ex., *Dasein* et « soucis » chez Heidegger, « surhomme » chez Nietzsche, etc.).

5. *Les exemples*

Les exemples servent à illustrer les thèses et les arguments. Leur rôle ne doit pas être sous-estimé : ils fournissent le plus souvent des clés de compréhension privilégiées et indispensables, sans lesquelles le texte lu reste hermétique. C'est pourquoi, bien qu'ils se rattachent à l'argumentation de manière plus périphérique, il faut leur accorder une attention particulière.

3. ARTICULER LES IDEES

Une fois que l'on a assigné à chaque phrase du texte et/ou à chaque paragraphe un statut correspondant à ces différents éléments, il faut à nouveau prêter attention au mouvement général du texte et à l'articulation des idées. En un mot, il faut dégager ce que l'on peut appeler, métaphoriquement, le « squelette » du texte, en le dépouillant de toutes ses fioritures littéraires. Les éléments du texte étant identifiés, qu'est-ce qui les unit les uns aux autres ? Quel est le fil conducteur ? (à noter que cette question est étroitement liée au but poursuivi par l'auteur : répondre à l'une implique souvent de répondre à l'autre).

L'une des principales difficultés, à cet égard, consiste à hiérarchiser les thèses ou, du moins, à dégager les liens logiques qui les unissent les unes aux autres. Dans certains cas, l'articulation logique des idées est explicite et apparaît clairement. Dans d'autres, elle est parasitée par la présentation « chronologique » des idées (l'ordre des phrases) ou par des éléments annexes (ainsi, la présence massive d'exemples, dans les conférences d'Austin, peut contribuer à dissimuler le raisonnement logique sous-jacent).

Dans tous les cas, le principe qui prévaut ici est ce que l'on appelle parfois, en théorie de l'interprétation, le « principe de charité » :

Poser d'emblée que le texte « fait sens » et présente une articulation logique véritable.

Au début de l'analyse, il convient, en effet, de postuler que le texte n'est pas absurde ou incohérent, que l'ordre des raisons n'est pas purement et simplement absent. Il peut être très difficile de percevoir à jour l'articulation logique d'un texte. Mais cela ne signifie pas qu'une telle articulation fasse défaut.

Rem. – Il existe certainement plusieurs manières de procéder pour dégager l'articulation logique du texte. Une bonne manière de procéder est de réaliser un schéma : en permettant une organisation spatiale des idées, le schéma présente l'avantage de minimiser le développement linéaire du texte (son articulation « chronologique ») au profit de son articulation « logique ». Le but est de hiérarchiser les différentes étapes de l'argumentation en répondant à la question suivante : qu'est-ce qui est logiquement premier ?⁶

4. TRAITER LES IDEES

Formellement, une fois les tâches précédentes menées à bien – une fois le texte parcouru, les éléments identifiés et le « squelette » du texte mis à jour –, on peut distinguer trois approches possibles. Ces trois approches présentent un niveau de difficulté croissant en fonction de leur objectif. Du reste, chacune constitue une présupposition pour l'approche suivante. Dans tous les cas, l'essentiel, au cours du processus d'analyse, est de se fixer un objectif clair et d'orienter l'analyse en fonction de celui-ci.

1. *L'explication*

L'approche la plus élémentaire – bien qu'elle puisse receler par elle-même certaines difficultés non négligeables – est l'explication de texte. L'objectif poursuivi dans l'explication est de répondre à une question simple : *qu'est-ce qui est dit dans le texte ?* Il s'agit, en d'autres termes, d'expliquer le contenu de l'article sans prendre position, en mettant en évidence les éléments du texte et leur articulation, ni plus ni moins. En principe, il n'est pas nécessaire de disposer de connaissances détaillées en histoire de la philosophie pour être capable d'expliquer un texte. Il est toutefois important de remarquer que l'explication est un exercice propre, qui ne se réduit pas à un simple résumé. On pourrait voir là un autre principe directeur à garder à l'esprit :

Expliquer n'est pas (simplement) résumer.

L'explication se distingue du résumé à deux égards au moins. Tout d'abord (a), l'explication doit mettre au jour la trame essentielle de l'argumentation – le

⁶ Un exemple d'organisation schématique des idées est proposé dans Z. Seech, *Writing Philosophy Papers*, Belmont, Wadsworth, 1993, p. 41.

« squelette » du texte. Lors d'une explication, la *hiérarchisation* des idées joue donc un rôle majeur : il y a lieu, le plus souvent, d'accentuer certains éléments, afin de faire ressortir un fil conducteur clair. Les éléments qui ne sont pas accentués, et qui sont logiquement secondaires, peuvent être passés sous silence ou, le cas échéant, seront simplement mentionnés en note de bas de page au moment de rédiger le travail. Par ailleurs (b), expliquer implique nécessairement de *développer* certaines idées (notions, raisonnements, etc.) bien plus explicitement que dans le texte original. Plusieurs pages d'explication peuvent parfois être nécessaire pour saisir pleinement le sens et les implications d'une seule phrase.

2. *Le commentaire*

Le commentaire de texte présuppose que soit réalisé le travail d'explication proprement dit. Il représente une difficulté intermédiaire. La question n'est plus seulement de savoir ce qui est dit dans le texte, mais de commenter ce qui est dit en le rattachant à des éléments extra-textuels (externes au texte), comme le contexte historique et philosophique, les autres ouvrages de l'auteur étudié, etc. Il s'agit, en d'autres termes, d'exploiter des connaissances annexes, qui ne proviennent pas du texte lui-même, afin d'en éclairer le sens.

3. *L'analyse critique*

L'analyse critique implique une *dimension évaluative* qui était absente de la simple explication et du commentaire. Elle s'ajoute à eux, mais ne les remplace pas. Il s'agit, ici, d'entamer une discussion des thèses et des arguments avancés par l'auteur, que ce soit pour les accepter ou les rejeter. L'analyse est « critique » en ce sens qu'elle tend à séparer les assertions plausibles des assertions problématiques, donc à évaluer ce qui est dit dans le texte, éventuellement en le comparant à d'autres conceptions philosophiques. Il faut se rappeler, à cet égard, qu'une théorie philosophique tire sa force de conviction, non pas du ton ou de la beauté des formules employées (la philosophie n'est pas un genre littéraire), non pas de l'érudition déployée par ses défenseurs (la philosophie n'est pas l'histoire de la philosophie), mais des arguments invoqués pour l'étayer et de sa capacité à répondre de manière satisfaisante aux objections venant des théories concurrentes.

II. LA REDACTION ET L'UNIFORMISATION TYPOGRAPHIQUE

L'analyse d'un texte philosophique se concrétise le plus souvent par la rédaction d'un travail écrit qui rend compte des principaux résultats de l'analyse. La rédaction d'un travail obéit à des impératifs de clarté et d'articulation logique. L'objectif poursuivi prioritairement est toujours de clarifier la conception de l'auteur étudié – ce qui est, on l'a dit, une condition préalable à une éventuelle comparaison, discussion critique, etc. Il faut donc bannir du travail écrit tout ce qui pourrait perturber la clarté et l'enchaînement logique des idées.

1. CHOISIR CE QUE L'ON ECRIT

1 / Le contenu

Sur le plan du fond ou du contenu, il convient de trier les informations afin d'isoler les informations pertinentes et de les hiérarchiser. Le principe qui prévaut est le suivant :

Toute information collectée lors de l'étape préparatoire ne se retrouvera pas nécessairement dans le travail final.

Nombre d'informations qui pourraient s'avérer utiles à une bonne compréhension du texte lu (par exemple : définition des termes utilisés par l'auteur, indications biographiques, contexte historique, etc.) n'ont pas toujours leur place dans le résultat final. Certaines d'entre elles pourraient, en effet, « parasiter » l'analyse.

Comment reconnaître une information potentiellement parasitaire d'une information qui doit bel et bien figurer dans le travail final ? Le critère à retenir est double. Il concerne (a) l'articulation logique et (b) le niveau du travail final : de manière générale, sont à proscrire les informations qui risqueraient de perturber l'articulation logique du travail rédigé (en brisant l'ordre logique de l'analyse sans apporter d'élément pertinent, en faisant office de « remplissage », etc.) ou qui dénoteraient par rapport au niveau attendu. L'ajout d'informations peut d'ailleurs déformer le travail, par exemple s'il consiste à renvoyer à des ouvrages généralistes

pour débutants ou à une encyclopédie coopérative comme Wikipédia, dont la fiabilité et la valeur scientifiques sont soumises à caution.

Exemples d'informations parasites

EX. 1. Dans son article, Wojciech Zelaniec, **philosophe polonais issu de l'université de Zielonia Góra**, rend compte de la psychologie descriptive établie par Franz Brentano, en se basant sur les cours que ce dernier dispensait à l'Université de Vienne à la fin du XIX^e siècle.

CORR. Dans son article, Zelaniec rend compte de la psychologie descriptive établie par Franz Brentano, en se basant sur les cours que ce dernier dispensait à l'Université de Vienne à la fin du XIX^e siècle.

EX. 2 Dans le cadre de ce travail, notre objectif principal sera de traiter de la théorie des stades de l'existence selon Søren Kierkegaard, **qui est un philosophe danois né en 1813 et décédé en 1855**. Kierkegaard a donc vécu à la même époque que Hegel, à qui d'ailleurs il a emprunté l'idée de mouvement dialectique.

CORR. Dans le cadre de ce travail, notre objectif principal sera de traiter de la théorie des stades de l'existence selon Søren Kierkegaard (1813-1855). Kierkegaard a vécu à la même époque que Hegel, à qui d'ailleurs il a emprunté l'idée de mouvement dialectique.

Bien qu'il n'y ait pas de règle universelle en la matière, il existe un ou deux « trucs » pour éviter autant que possible de noyer l'essentiel sous des informations superflues et parasites.

(a) Un premier « truc » consiste à se demander si chaque paragraphe et/ou chaque phrase écrite apporte(nt) bel et bien un élément significatif dans l'articulation générale du travail. Si la phrase apporte un élément qui ne se rapporte pas directement au parcours argumentatif (à l'articulation logique des raisons), il y a lieu d'identifier explicitement cet élément comme une remarque périphérique et de lui réserver un traitement *ad hoc*, en le supprimant du travail final ou bien, le cas échéant, en le déplaçant dans une autre partie du texte rédigé (introduction, etc.) ou en le renvoyant en note de bas de page.

(b) Un autre « truc » consiste à faire comme si le travail s'adressait à un lecteur cultivé mais non spécialisé (par exemple, un universitaire non philosophe). Cela permet souvent d'éviter, tout à la fois, d'être trop introductif ou simpliste et d'être trop allusif. À cet égard, il faut éviter de présupposer que les conceptions philosophiques dont il est question dans le travail sont connues. Un rappel intelligent est toujours le bienvenu.

2 / La forme

Sur le plan de la forme, il faut s'efforcer, là aussi, d'éviter certains écueils classiques. De manière générale, les phrases courtes sont plus efficaces que les phrases longues, comportant des incises. L'objectif prioritaire étant de clarifier la conception étudiée, il convient aussi d'éviter les allusions. L'allusion est une manière indirecte et implicite de transmettre une information. Le décodage d'une allusion dépend des connaissances et des dispositions du lecteur, et demeure donc hasardeux. Dans les travaux universitaires, il est toujours recommandé de se conformer au principe suivant :

Tout ce qui est dit, doit être dit explicitement.

L'explicitation peut être plus ou moins importante selon les cas. Elle peut inclure la mention de références bibliographiques (par exemple, au lieu de faire allusion à ce que dit Sartre de l'existentialisme « athée » dans *L'Existentialisme est un humanisme*, il est préférable d'indiquer la référence exacte du passage concerné). Lorsque l'explicitation risque de se transformer en information parasitaire, détournant l'attention du lecteur, il convient de la développer en note de bas de page.

Pour le reste, la forme des travaux universitaires doit répondre à un certain nombre d'exigences générales qui sont formulées dans la section suivante.

2. LA MISE EN PAGE

La mise en page d'un travail de niveau universitaire (mémoire, compte rendu, article scientifique ou thèse) est régie par quelques conventions formelles élémentaires qui doivent être scrupuleusement respectées.

1. Quelques conventions

- 1.1 La **police de caractères** utilisée doit être une police standard (le plus souvent : Times New Roman 12 pt, interligne 1,5) et doit être partout identique. Il est donc absolument impératif d'uniformiser tous les caractères utilisés. Veiller par exemple à ce que les apostrophes soient partout identiques (préférer les apostrophes courbes <'> aux apostrophes droites <'> <'>).

Exemple L'idée centrale de l'auteur...
ET NON L'idée centrale de l'auteur...

- 1.2 Le texte doit être organisé en **paragraphes** de longueur moyenne reflétant l'articulation logique des idées (voir *supra*). Il est conseillé de ne développer qu'une ou deux idées par paragraphe.
- 1.3 Les paragraphes doivent être **alignés** des deux côtés (au moyen de la commande *format* → *paragraphe* → « justifié »). Réserver les fonctions *alignement à gauche* et *centré* pour les titres.
- 1.4 Chaque paragraphe doit débiter par un **alinéa** de longueur moyenne (par exemple : 1cm). Il est nécessaire d'introduire un alinéa au moyen de la fonction *format* → *paragraphe* → *retrait de première ligne* → *positif* → 1cm (éviter absolument la commande manuelle *retrait* symbolisée par le signe <→|>). Quelle que soit la longueur des alinéas choisie, elle doit être uniforme (partout identique).
 - 1.4.1 Certains cas font **exception**. Ainsi, en principe, il n'y a pas d'alinéa lorsque le paragraphe suit immédiatement une citation en retrait (voir *infra*). Cela peut également être le cas, parfois, après un titre.

En pratique

- 1.5 Il est fortement recommandé de déterminer les caractéristiques formelles d'un paragraphe automatiquement, en définissant un **style** pour chaque type de paragraphe (*Titre, Normal, Titre 1, Titre 2, Citation, Note de bas de page*, etc.). Les styles peuvent être définis, sous WORD, via la fonction *format* → *style*). Il suffit alors d'assigner le style défini aux paragraphes correspondants, qui sont automatiquement mis en forme. L'utilisation des styles permet, en outre, de modifier uniformément la mise en forme des paragraphes de même style dans l'ensemble d'un document.

2. Rappel de quelques règles orthographiques et stylistiques

- 2.1 Comme toutes les règles grammaticales, les **règles de ponctuation** doivent être scrupuleusement respectées. En français, il y a lieu notamment de séparer, au moyen d'un espace, les signes <:> <?> <!> <;> <>> du mot qui les précède et le signe <<> du mot qui le suit.

2.1.1 À cette fin, il faut impérativement utiliser un **espace insécable** pour éviter que les signes, lorsqu'ils figurent en fin de ligne, ne basculent à la ligne suivante (en principe, sous WORD, si la langue définie du correcteur orthographique est bien le français, les espaces insécables apparaissent automatiquement ; il est possible d'ajouter un espace insécable manuellement au moyen de la commande *insertion* → *caractères spéciaux* → *espace insécable*). Un espace insécable doit également être utilisé obligatoirement entre les abréviations <§> ou <§§> (pour « paragraphe(s) ») et <p.> (pour « page ») et les numéros qui les suivent ; cet espace insécable n'apparaît pas automatiquement et doit donc être inséré manuellement via le chemin spécifié ci-dessus ou au moyen du raccourci clavier⁷.

2.2 Les **signes de ponctuation** doivent être employés à bon escient. Par exemple, toute phrase se termine par un point ; toute incise et tout complément propositionnel doivent être placés entre virgules, etc.

Exemple Le terme « phénoménologie », écrit Heidegger, désigne avant tout...
ET NON Le terme « phénoménologie » écrit Heidegger désigne avant tout...
 Dans le même paragraphe, Heidegger soutient que...
ET NON Dans le même paragraphe Heidegger soutient que...

2.3 Prennent obligatoirement une **majuscule** (a) les noms propres, (b) le premier mot d'une phrase, (c) le premier mot d'un titre et (c) le premier mot d'une citation introduite par deux points. Une citation qui n'est pas introduite par deux points et qui est insérée dans le corps du texte ne débute jamais par une majuscule, même si l'extrait original cité comporte une majuscule.

Exemple Dans *Être et temps*, Heidegger le remarque d'ailleurs explicitement :
 « L'expression "phénoménologie"... ».
MAIS Heidegger remarque d'ailleurs explicitement que « l'expression "phénoménologie"... ».

2.3.1 Lorsque la lettre **majuscule est accentuée**, une typographie soignée fait de préférence apparaître l'accent.

⁷ Sous WORD, pour vérifier la présence d'un espace insécable, il suffit d'activer la commande « Afficher/Masquer » désignée par le symbole <¶>. Un espace simple est affiché au moyen d'un minuscule point <·> ; un espace insécable est affiché au moyen d'un point surmonté du signe <·>.

Exemple À l'inverse, ... (*ET NON* A l'inverse, ...).
Évidemment, ... (*ET NON* Evidemment, ...).

2.4 Pour insister ou attirer l'attention du lecteur sur un mot ou sur un segment de phrase, on aura recours exclusivement aux caractères **italiques** (et non aux capitales, aux caractères gras ou au soulignement, qui sont réservés aux titres et doivent être utilisés avec parcimonie). Dans l'ensemble, il est toujours préférable de privilégier une présentation sobre et soignée.

2.4.1 Les mots latins et les expressions latines comme *<ipso facto>*, *<eo ipso>*, *<a priori>*, *<a posteriori>*, *<a fortiori>*, etc., ainsi que toutes les **expressions en langue étrangère**, s'écrivent obligatoirement en *italiques* lorsqu'ils sont dans une phrase en caractères romains (« normal ») et en caractères romains lorsqu'ils sont dans une phrase en italiques. On veillera, en outre, à respecter l'orthographe de la langue originale (par exemple, on évitera d'écrire *<à fortiori>* au lieu d'*<a fortiori>*, on écrira les substantifs de langue allemande avec une majuscule, etc.).

Ex. Parmi les connaissances *a priori*, on appelle pures celles auxquelles rien d'empirique n'est mélangé.

L'être de la *cogitatio*, plus exactement le phénomène cognitif lui-même, est hors de question.

Les actes de jugement sont l'expression d'un *belief* (Hume) ou d'une *Setzung* (Kant).

MAIS La distinction entre a priori et a posteriori est ainsi relativisée par Trendelenburg.

3. CITER UN TEXTE

Lors d'une analyse de texte, il peut être utile de citer des extraits du texte analysé ; lors d'un commentaire, les citations peuvent naturellement inclure d'autres textes de littérature primaire ou secondaire. Dans tous les cas, les citations doivent être utilisées à bon escient. On veillera à respecter le principe de base suivant :

Citer n'est jamais expliquer.

Une citation ne sert jamais à expliquer une thèse ou un argument. La fonction d'une citation est une fonction de confirmation ou d'emphase : la citation sert à étayer une idée exposée par ailleurs, à montrer que l'auteur cité accomplit bien telle ou telle démarche qui lui est attribuée par ailleurs, ou à insister sur une idée exposée par ailleurs. Concrètement, cela signifie que *les citations peuvent être ôtées sans que l'analyse perde sa cohérence*. Un bon « truc » pour vérifier que les

citations ne sont pas utilisées à mauvais escient et n'occupent pas une place démesurée dans l'analyse consiste à faire le « test » suivant : essayer d'ôter toutes les citations ; si le texte restant garde sa cohérence, alors les citations ne sont pas utilisées de manière abusive ; si, en revanche, le texte devient incohérent, décousu ou lacunaire, c'est que les citations jouaient un rôle explicatif ou structurant qu'elles ne devraient pas assumer.

Tout comme la rédaction d'un texte, la manière dont on cite la littérature est régie par une série de conventions qu'il faut impérativement respecter dans tout travail universitaire et scientifique. Ne sont reprises ici que les principales conventions communément admises dans le domaine francophone. Si l'on opte pour certaines variantes du modèle standard proposé ci-dessous, on veillera dans tous les cas à adopter un système *uniforme*.

1. *Trois règles à respecter :*

1° Toute citation doit être placée **entre guillemets**. En français, l'usage est d'utiliser des guillemets d'imprimerie (« ... »).

Rem. 1. Comme rappelé ci-dessus, les guillemets d'imprimerie sont obligatoirement séparés des mots qu'ils encadrent par un **espace insécable** (sous WORD, cela se fait la plupart du temps automatiquement ; il est possible d'ajouter un espace insécable manuellement au moyen de la commande *insertion* → *caractères spéciaux* → *espace insécable*). La **punctuation finale** est, en principe, toujours placée à l'extérieur des guillemets.

Ex. « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* ».
ET NON « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique.* »

Rem. 2. Lorsque la citation fait **quatre lignes ou plus**, il est souvent d'usage de l'extraire du corps du texte et de la mettre en retrait sans guillemets (le retrait assume alors précisément la fonction des guillemets en indiquant que le passage en question est une citation). En principe, une citation en retrait ne commence pas par un alinéa (cela vaut aussi pour le paragraphe qui suit immédiatement la citation).

Rem. 3. Lorsqu'une citation placée entre guillemets contient elle-même des mots entre guillemets, l'usage veut que l'on indique la hiérarchie des

guillemets en recourant aux **guillemets anglais** <“...”>. Comme pour les apostrophes, il est préférable d'utiliser partout des guillemets courbes <“...”> et non des guillemets droits <"...">.

Ex. « L'expression “phénoménologie” signifie principalement un *concept méthodique* ».

ET NON « L'expression « phénoménologie » signifie principalement un *concept méthodique* ».

NI « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* ».

2° Le texte figurant entre guillemets doit être **reproduit fidèlement** en tenant compte de la typographie (si un mot figure en italiques, il y a lieu de le reproduire en italiques également, etc.).

Rem. 1. Une **citation tronquée**, dans laquelle certains mots sont omis par soucis de concision, contient obligatoirement le signe [...] ou (...) en lieu et place du ou des mots omis lorsque ceux-ci figurent à l'intérieur du passage cité (et uniquement dans ce cas). Pour éviter une typographie surchargée, il est inutile de recourir au signe [...] lorsque la coupure se trouve au début ou à la fin du passage cité.

Ex. « L'expression “phénoménologie” signifie [...] un *concept méthodique* ».

MAIS NON « L'analyse est à chaque pas analyse de l'essence [...] ».

NI « [...] elle n'élabore pas d'explications au sens de la théorie déductive ».

Quand on cite une phrase que l'on coupe, il faut toujours une ponctuation avant ou après le signe [...] indiquant la coupure, afin que cette phrase soit bien distinguée de la précédente ou de la suivante.

Ex. « L'analyse est à chaque pas analyse de l'essence et étude des états-de-choses génériques [...]. Toute la recherche est donc une recherche apriorique ».

ET NON « L'analyse est à chaque pas analyse de l'essence et étude des états-de-choses génériques [...] Toute la recherche est donc une recherche apriorique ».

Rem. 2. Certains mots de la citation peuvent être écrits en *italiques* afin d'**attirer l'attention du lecteur** sur eux, même s'ils sont imprimés en caractères normaux dans le texte original. Il est alors obligatoire d'ajouter la mention <je souligne> ou <nous soulignons> entre parenthèses à la fin de la référence, après la mention de la page citée (ou, éventuellement, dans le texte à la fin de la citation et juste avant l'appel de note).

Ex. J.-P. Sartre, *La Transcendance de l'ego*, Paris, Vrin, 2003, p.96 (nous soulignons).

Rem. 3. Lorsqu'une citation contient un **terme équivoque** ou simplement prêtant à confusion (*ex.* « il », « elle », « cela », « cette conception »,

etc.) en raison de son extraction hors du texte original (et seulement dans ce cas), il convient d'explicitier ou simplement de remplacer le terme équivoque par une paraphrase plus précise mentionnée entre crochets droits, afin de rendre au passage cité son intelligibilité première.

Ex. « Elle [= l'expression "phénoménologie"] n'est pas le titre d'une théorie particulière »
 OU *SIMPLEMENT* « [L'expression phénoménologie] n'est pas le titre d'une théorie particulière ».

- 3° Il convient d'indiquer très précisément la source de chaque citation en mentionnant la **référence complète** du document cité (voir ci-dessous). Le plus souvent, on recourt à la **méthode continentale** qui consiste à mentionner la référence complète en note de bas de page. Il y a lieu d'introduire alors un « appel de note » en chiffres arabes (sous WORD, au moyen de la commande : *insertion* → *note* → *note de bas de page*).

Rem. 1. L'**appel de note** doit impérativement figurer en exposant (en principe, cela se fait automatiquement sous WORD) et doit être placé, en français, à l'extérieur des guillemets et avant le point. Il est numéroté de façon continue dans tout le document ou bien page par page.

Ex. « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* »³.
 ET *NON* « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* »³. »
 NI « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* »³.

Rem. 2. Par souci de concision, on peut également recourir à la **méthode anglo-saxonne**, plus économe. Elle consiste à mentionner entre parenthèses, dans le corps du texte lui-même et juste après la citation, le nom de l'auteur, la date d'édition du document cité, et le numéro de la page.

Ex. « L'expression "phénoménologie" signifie principalement un *concept méthodique* » (Heidegger 1927, 27).

La référence complète de chaque document mentionné doit alors être indiquée obligatoirement dans une bibliographie reprise à la fin du travail, en regard du nom et de la date. Lorsque plusieurs textes d'un auteur datent de la même année, on introduit une lettre minuscule après la date (a, b, c, etc.) pour les distinguer.

Ex. Chisholm 1967a « Identity through Possible Worlds : Some Questions », dans *Noûs* 1, p. 1–8.

Chisholm 1967b « Intentionality », dans *The Encyclopedia of Philosophy*, Vol. 5, Paul Edwards (éd.), London, Macmillan, p. 201-204.

Rem. 3. Lorsque l'on adopte la méthode continentale (voir *supra*, *Rem. 1.*), il convient d'éviter les redondances en recourant aux **abréviations usuelles** suivantes : <op. cit.> (pour un ouvrage déjà cité auparavant de façon complète) précédé du nom de l'auteur et suivi de l'indication de la page citée, <Ibid.> (pour une citation extraite de l'ouvrage cité dans la note tout juste précédente) suivi de l'indication de la page citée, <Id.> (pour une citation tirée de la *même* page que celle indiquée dans la note précédente). Lorsqu'on s'est déjà référé à plusieurs ouvrages du même auteur, il y a lieu de préciser le titre de l'ouvrage auquel on se réfère pour éviter toute confusion.

Ex. E. Husserl, *Prolégomènes à la logique pure*, op. cit., p. 19.

Ibid., p. 20.

Id.

Rem. 4. Pour renvoyer à un développement qui se situe en amont ou en aval dans le travail lui-même, il est d'usage d'utiliser respectivement les expressions latines <supra> et <infra> (toujours en italiques), suivies de l'indication exacte de la section (chapitre, paragraphe, etc.) ou de la page concernée. Par souci d'élégance, les expressions <supra> et <infra> seront toujours précédées de <voir> ou <cf.> (abréviation usuelle pour le terme latin *confer*, litt. « reportez-vous à » ; on veillera à utiliser l'abréviation <cf.> et non <conf.>, <cf> ou <c.f.>). L'abréviation <cf.> figurera en italiques lorsqu'elle est suivie de texte en romain et en romain lorsqu'elle est suivie de texte en italiques.

Ex. Sur l'usage des guillemets anglais, voir *supra*, point 2.1.1, rem. 3.

Sur la notion de réduction phénoménologique, cf. *infra*, Ch. III.

Sur la notion de réduction phénoménologique, cf. *infra*, p. 87.

ET NON Sur la notion de réduction phénoménologique, cf. *infra*, p. 87.

MAIS Sur la notion de réduction phénoménologique, cf. les remarques *infra*, p. 87.

En cas de doute, il est conseillé de suivre la typographie qui est d'application dans les ouvrages d'un éditeur sérieux en philosophie (par exemple Vrin).

2. Liste des abréviations les plus usuelles

Marques relatives aux parties d'un texte cité :

partie(s)	part.			
chapitre	chap.			
tome	t.			
volume	vol.			
page(s)	p.	<i>OU</i>	pp.	(s'il y en a plusieurs ; facultatif)
suivante(s)	<i>sq.</i>			
paragraphe(s)	§	<i>OU</i>	§§	(s'il y en a plusieurs ; facultatif)
ligne(s)	l.			

N.B. Lorsque les abréviations sont suivies d'un numéro – comme c'est le cas pour toutes celles mentionnées ci-dessus à l'exception de <*sq.*> –, il y a lieu d'insérer un espace insécable entre l'abréviation et le numéro (un raccourci clavier est normalement pré-défini, voir *insertion* → *caractères spéciaux* → *espace insécable*).

Marques de récurrence :

ouvrage cité	<i>op. cit.</i>	(ssi déjà mentionné en toutes lettres)
article cité	art. cit.	(ssi déjà mentionné en toutes lettres)
<i>Ibidem</i>	<i>Ibid.</i>	(même ouvrage + autre page)
<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	(même ouvrage + même page)

N.B. L'abréviation française courante <art. cit.> ne s'écrit pas en italiques (au contraire des abréviations latines <*op. cit.*>, <*ibid.*>, <*id.*> et <*sq.*>, toujours en italiques). Dans une typographie élégante, <cf.> et <in> se mettent en romain (« normal ») quand ils sont suivis de caractères italiques et en italiques quand ils sont suivis de caractères en romain.

4. INDIQUER UNE REFERENCE

1. Monographies

Modèle standard

Initiale(s) du prénom Nom de l'auteur, <i>Titre de l'ouvrage</i> , Lieu d'édition,
--

Maison d'édition, Date d'édition, page(s).

Variantes et cas particuliers

Prénom : en toutes lettres ou initiales seulement, avant ou après le nom. Lorsqu'il y a plusieurs prénoms, l'usage est de n'insérer aucun espace entre les initiales des prénoms.

Ex. C.J. de Vogel, *Greek Philosophy*, vol. II : *Aristotle, The Early Peripatetic School and the Early Academy*, Leiden, Brill, 1953.

Nom : parfois en caractères majuscules (peu élégant), après ou avant le prénom.

Titre : obligatoirement en *italiques* et en toutes lettres pour la première occurrence (sur les abréviations, voir ci-dessous). Lorsque le titre contient à son tour la mention d'un titre d'ouvrage, ce dernier figurera toutefois en caractères romains.

=> *Usage spécifique des majuscules dans les titres* : a) lorsque le titre commence par un article défini, il est d'usage de mettre des majuscules jusqu'au premier substantif (si l'article et le substantif sont séparés par un adjectif, celui-ci prendra donc également une majuscule) ; b) lorsque le titre en français commence par n'importe quel autre mot (article indéfini, etc.), seul le premier mot prend une majuscule ; c) si le titre ne comporte que des substantifs, ceux-ci prennent tous une majuscule ; d) en allemand, il faut veiller à respecter l'orthographe et à mettre automatiquement une majuscule à tous les substantifs ; e) en anglais, il y a lieu de mettre des majuscules aux principaux mots du titre.

Ex. J.-P. Sartre, *La Transcendance de l'ego*
 F. Nietzsche, *Le Gai Savoir*
 MAIS Aristote, *De l'âme*
 ET H. Bergson, *Matière et Mémoire*
A History of Greek Philosophy

Lieu d'édition : lorsqu'il est multiple, séparer les noms de villes par un tiret (*ex.* <Paris-London>) ou mentionner le premier seulement ; conserver le nom des villes dans la langue d'origine (*ex.* <München> *ET NON* <Munich>, <London> *ET NON* <Londres>, <Napoli> *ET NON* <Naples>, etc.). Jamais en italiques (les italiques sont réservées au titre).

Nom de la maison d'édition : non mentionné en principe au dos de la page de titre ; à indiquer en toutes lettres (*ex.* <Presses Universitaires de France>) ou selon l'abréviation usuelle lorsqu'elle existe (*ex.* <PUF> ou <P.U.F.>).

Date d'édition : date mentionnée en principe au dos de la page de titre (à ne pas confondre avec la date d'impression ou de réimpression, qui figure parfois en fin d'ouvrage et qui ne doit pas être indiquée dans la référence).

Pages : indication du numéro de la page ou des pages citée(s), précédé de <p. > (ou éventuellement <pp. > lorsqu'il y a plusieurs pages concernées, mais la tendance à l'uniformisation se généralise : on peut souvent indiquer <p. > dans tous les cas). Toujours utiliser un espace insécable (à insérer manuellement, au moyen du raccourci clavier) entre le signe <p.> et le numéro de la page.

Ex. J.-P. Sartre, *La Transcendance de l'ego*, Paris, Vrin, 2003, p. 96-98.

Rem. 1 En note, les ouvrages doivent être cités en entier une première fois en indiquant comment ils seront abrégés par la suite : on introduira l'abréviation au moyen de l'expression <(désormais cité...)>. On prendra soin d'utiliser les abréviations usuelles lorsqu'elles existent, comme c'est le cas par exemple pour certaines œuvres complètes. Dans tous les autres cas, il est autorisé de créer librement une abréviation lorsque la référence est particulièrement redondante, à la seule condition d'introduire explicitement l'abréviation, soit lors de la première occurrence, soit dans une table des « abréviations utilisées » mentionnée en début de travail. On veillera à reporter toutes les abréviations dans la bibliographie, en les mentionnant simplement entre parenthèses après le titre abrégé.

Ex. E. Husserl, *Husserliana* (désormais cité *Hua*), t. XXX, ...
M. Heidegger, *Gesamtausgabe* (désormais cité *GA*), t. II, ...
R. Chisholm, *The First Person* (désormais cité *FP*), ...

Informations additionnelles :

Traducteur(s) : lorsqu'il s'agit d'une traduction française, le nom du ou des traducteurs doit impérativement être mentionné juste après le titre de l'ouvrage. Il est d'usage de le(s) faire précéder de la mention <trad. fr.> ou <trad.>.

NB Des erreurs de traduction n'étant jamais totalement à exclure, il est conseillé de vérifier la traduction en se reportant au texte original. Lorsque l'on

mentionne à la fois la référence du texte en langue originale et la référence de la traduction, il convient d'indiquer l'édition du texte en langue originale à partir de laquelle la traduction a été effectuée (et non, par exemple, une édition ultérieure).

Ex. W. v. O. Quine, *Le Mot et la chose*, trad. fr. J. Dopp et P. Gochet, Paris, Flammarion, 1977.

Éditeur(s) : dans le cas des monographies, lorsqu'il s'agit d'un texte établi par un éditeur scientifique (par exemple lorsqu'il s'agit de la publication d'un manuscrit non revu par l'auteur lui-même), on peut mentionner, après le titre, le nom du ou des éditeurs suivi(s) de la mention <(éd.)> ou <(éds.)>.

Ex. M. Heidegger, *Briefe 1912-1933*, A. Denker (éd.), Frankfurt/Main, Klostermann, 2002.
A. Meinong, *Gesamtausgabe*, R. Haller, R. Kindinger et R. Chisholm (éds.), Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1975.

Réédition/éditions multiples : lorsque l'ouvrage cité a connu plusieurs éditions, il convient de mentionner la date de l'édition consultée, dont est extraite la citation. Il est alors bon de préciser de quelle édition il s'agit. À cette fin, on peut indiquer juste après la date <2^e éd.>, <3^e éd.>, etc. Une autre option, plus économe, consiste à faire figurer le numéro de l'édition en exposant juste avant ou juste après la date.

Ex. H. Rickert, *Der Gegenstand der Erkenntnis*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), ³1915, p. 274 ; ⁴⁻⁵1921, p. 238 ; ⁶1928, p. 270.

Collection : le nom de la collection peut être mentionné entre guillemets juste après le nom de la maison d'édition et avant la date d'édition ; il est éventuellement précédé de la mention <coll.> ou <collection>.

Ex. E. Husserl, *L'Idée de la phénoménologie*, Paris, P.U.F., coll. « Épiméthée », ⁸2000.

Paragraphe : lorsque l'ouvrage cité comporte des paragraphes numérotés, le numéro du paragraphe peut être indiqué juste avant le numéro de page.

Ex. E. Husserl, *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures* (désormais cité *Idées*), t. I, trad. fr. P. Ricœur, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 1950, rééd. coll. « Tel », § 24, p. 78.

Note : lorsque le passage cité se trouve dans une note de bas de page, on peut indiquer la mention <note> directement après le numéro de la page.

Ex. E. Husserl, *L'Idée de la phénoménologie*, Paris, P.U.F., ⁸2000, p. 32 note.

2. Articles de revues

Modèle standard

Initiale(s) du prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article », dans *Nom de la revue* Numéro de l'exemplaire (année d'édition), page(s).

Remarques :

a) Dans le cas des revues, contrairement à celui des ouvrages, on n'indique jamais le nom et le lieu de la maison d'édition qui publie la revue.

Ex. K. Hauser, « Lotze and Husserl », dans *Archiv für Geschichte der Philosophie* 85 (2003), p. 152-153.

P. Natorp, « Sur la théorie platonicienne des Idées », trad. fr. A. Dewalque, dans *Philosophie* 104 (2009), p. 6.

ET NON P. Natorp, « Sur la théorie platonicienne des Idées », trad. fr. A. Dewalque, dans *Philosophie* 104, Paris, Minuit, 2009, p. 6.

b) Lorsque les exemplaires d'une revue ne sont pas numérotés de manière suivie, mais année par année, il convient d'indiquer le numéro de l'exemplaire juste après l'année d'édition.

Ex. J. Benoist, « La théorie phénoménologique de la négation, entre acte et sens », dans *Revue de métaphysique et de morale* (2001/2), p. 22.

3. Articles tirés de recueils ou d'ouvrages collectifs

Modèle standard

Initiale(s) du prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article », dans Initiale(s) du prénom Nom de l'éditeur ou du directeur de l'ouvrage suivi de (éd.) ou (dir.), *Titre du recueil ou de l'ouvrage collectif*, Lieu d'édition, Maison d'édition, Date d'édition, page(s).

Variantes et cas particuliers

Lorsque l'article cité figure dans un recueil rassemblant des **textes d'un même auteur**, on peut indiquer <Id.> afin d'éviter de répéter le nom de l'auteur avant le titre du recueil.

Ex. E. Fink, « Das Problem der Phänomenologie Edmund Husserls », dans *Id.*, *Studien zur Phänomenologie 1930-39*, Dordrecht, Springer, 1966, p. 180.

Lorsque la liste des **éditeurs scientifiques** est longue, on peut recourir à l'expression latine <et alii> placée juste après le premier nom (le même artifice peut être utilisé pour les traductions, lorsque la liste des traducteurs est longue).

Ex. J. N. Mohanty, « Lask's Theory of Judgment », dans O. K. Wiegand *et alii* (éds.), *Phenomenology on Kant, German Idealism, Hermeneutics and Logic*, Dordrecht-Boston-London, Kluwer, 2000, p. 173.

4. Œuvres complètes

Modèle standard

Initiale(s) du prénom Nom de l'auteur, « Titre du texte » OU *Titre du texte*, dans *Titre des œuvres complètes*, Lieu d'édition, Maison d'édition, Date d'édition, page(s).

Variantes et cas particuliers

a) Lorsqu'il existe une abréviation usuelle pour le titre des œuvres complètes, on y aura recours chaque fois que c'est possible. Il convient néanmoins d'introduire l'abréviation lors de la première occurrence du titre en indiquant celui-ci en toutes lettres et en le faisant suivre de la mention <désormais cité ...> entre parenthèses.

Ex. M. Heidegger, *Gesamtausgabe* (désormais cité GA), Bd. 20 : *Prolegomena zur Geschichte des Zeitbegriffs* (1925), Frankfurt/Main, Klostermann, 1979, p. 20.
M. Heidegger, GA 20, p. 21.

b) Par souci de précision historique, on peut, si on le souhaite, mentionner l'édition originale du texte cité avant de mentionner sa réédition dans les œuvres complètes. On citera alors le texte selon le modèle standard *ad hoc* (monographie, article, etc.), puis on indiquera la référence correspondante dans les œuvres complètes en l'introduisant par un point-virgule suivi de la mention <rééd. dans *Titre des œuvres complètes*>.

5. Textes classiques de philosophie

Auteurs anciens :

1° **Platon** : il y a lieu de mentionner les titres des dialogues selon l'usage français : *Phédon ET NON Phaedo, Banquet ET NON Symposium*. Le titre du dialogue, abrégé ou non, est toujours suivi d'une virgule, tout comme le numéro du livre cité. *Ex. Rép.*, VI, 503b. Selon l'usage français, les lettres sont indiquées en minuscules. *Ex. Phédon*, 87a 4-5 ou *Phéd.*, 87a 4-5.

2° **Aristote** : *Mét.*, D, 3, 1005 a 29-35. Abréger *Mét.* et non *Méta.*, *Métaph.*, etc. Pour les autres ouvrages, suivre les abréviations de L.S.J. ou de *L'Année philologique*. Pour les livres de la *Métaphysique*, utiliser des majuscules grecques, pour les livres des autres ouvrages, des chiffres romains : *Physique*, II.

3° **Epicure** : paragraphes des Lettres en chiffres arabes précédés du signe <§> : *Ex. Lettre à Hérodote*, § 30-31 ; numéros des *Pensées Maîtresses* et des *Sentences Vaticanes* en petites capitales : *Pensée XXXVII, Sentence XVIII*

4° **Plotin** : *Enn.*, VI, 1[41], li. 1-2.

Auteurs modernes :

Utiliser de préférence l'édition de référence (Adam et Tannery pour Descartes, *Preussischen Akademie der Wissenschaften* pour Kant, Colli et Montinari pour Nietzsche, etc.). Donner le nom des traducteurs pour les traductions citées.

5. REALISER UNE BIBLIOGRAPHIE

1. Modèle standard n°1 (« continental »)

Nom de l'auteur Initiale(s) du prénom, « Titre » OU *Titre* ... [suite cf. modèles standards mentionnés *supra*].

Variantes et cas particuliers

a) Pour obtenir une présentation élégante et augmenter la lisibilité de la bibliographie, il est d'usage de définir un retrait de première ligne négatif de dimension moyenne (1 ou 2 cm) au moyen de la commande *format* → *paragraphe* → *Retrait de 1^{re} ligne* → *négatif*. Exemple :

Husserl E., *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures* (désormais cité *Idées*), t. I, trad. fr. P. Ricœur, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 1950, rééd. coll. « Tel », 1998.

b) Lorsque la bibliographie contient plusieurs textes du même auteur, on peut remplacer les occurrences ultérieures du nom par un tiret cadratin <—> ou demi-cadratin <->. Exemple :

Husserl E., *L'Idée de la phénoménologie*, Paris, P.U.F., coll. « Épiméthée », 2000.

— *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures* (désormais cité *Idées*), t. I, trad. fr. P. Ricœur, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 1950, rééd. coll. « Tel », 1998.

2. Modèle standard n°2 (« anglo-saxon »)

Nom de l'auteur Initiale(s) du prénom Date (éventuellement entre parenthèses), « Titre » OU *Titre* ... [suite cf. modèles standards mentionnés *supra*].

Exemple :

Chisholm R. 1967a, « Identity through Possible Worlds : Some Questions », dans *Noûs* 1, p. 1-8.

— 1967b, « Intentionality », dans *The Encyclopedia of Philosophy*, Vol. 5, Paul Edwards (éd.), London, Macmillan, p. 201-204.

2° Pour les articles de revue et les extraits de recueil, il convient de mentionner très précisément la **pagination** en indiquant la page de début et la page de fin. Comme toujours, on utilisera un espace insécable (un raccourci clavier est

normalement pré-défini, voir *insertion* → *caractères spéciaux* → *espace insécable*) entre <p.> et les numéros de page.

Benoist J., « La théorie phénoménologique de la négation, entre acte et sens », dans *Revue de métaphysique et de morale* (2001/2), p. 21-35.

Fink E., « Das Problem der Phänomenologie Edmund Husserls », dans *Id.*, *Studien zur Phänomenologie 1930-39*, Dordrecht, Springer, 1966, p. 179-223.

Mohanty J. N., « Lask's Theory of Judgment », dans O. K. Wiegand *et alii* (éds.), *Phenomenology on Kant, German Idealism, Hermeneutics and Logic*, Dordrecht-Boston-London, Kluwer, 2000, p. 171-188.

- 3° Bien que la bibliographie puisse être présentée de manière continue, il convient le plus souvent de **séparer la littérature primaire et la littérature secondaire**. Cette division doit alors être indiquée explicitement au moyen d'un titre.

III. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire joue souvent une part déterminante dans les travaux universitaires. Lors de la réalisation d'un TFC ou d'un TFE, elle constitue la première étape une fois le thème du travail fixé, mais elle peut aussi s'avérer nécessaire pour d'autres travaux plus ciblés.

La recherche documentaire s'est trouvée grandement facilitée par le développement d'outils informatiques tels que les moteurs de recherche sur le web, les bases de données numériques et les bibliothèques digitales (donnant accès à des textes numérisés). À la performance de ces outils fait toutefois pendant la multiplication de données bibliographiques, ce qui rend souvent nécessaire d'opérer un tri en fonction des données les plus pertinentes.

Outils accessibles via le portail du réseau des Bibliothèques de l'ULg et ressources de la Bibliothèque.

(Voir vos notes personnelles prises lors des séances à la Bibliothèque de Philosophie).

TABLE

Introduction	3
1. La recherche en philosophie.....	4
2. Philosophie et histoire de la philosophie.....	6
3. Les textes philosophiques.....	7
I. L'analyse d'un texte philosophique.....	11
1. Lire les textes.....	11
1. Littérature primaire et littérature secondaire.....	12
2. Textes en langue originale et traductions.....	14
2. Identifier les éléments du texte.....	17
1. Le thème.....	17
2. La (ou les) thèse(s).....	17
3. Les arguments	18
4. Les notions	18
5. Les exemples.....	19
3. Articuler les idées	19
4. Traiter les idées	20
1. L'explication	20
2. Le commentaire	21
3. L'analyse critique.....	21
II. La rédaction et l'uniformisation typographique.....	23
1. Choisir ce que l'on écrit	23
2. La mise en page.....	25
1. Quelques conventions	25
2. Rappel de quelques règles orthographiques et stylistiques.....	26
3. Citer un texte	28
1. Trois règles à respecter :	29
2. Liste des abréviations les plus usuelles.....	32
4. Indiquer une référence.....	33

1. Monographies	33
2. Articles de revues.....	37
3. Articles tirés de recueils ou d'ouvrages collectifs	37
4. Œuvres complètes	38
5. Textes classiques de philosophie	39
5. Réaliser une bibliographie.....	39
1. Modèle standard n°1 (« continental »).....	39
2. Modèle standard n°2 (« anglo-saxon »).....	40
III. La recherche documentaire.....	43
Table	45